



## 2<sup>nd</sup> Atelier LRU

# Louis ROLLAND – Université(s)

Comité scientifique & d'organisation :

Arnaud **LAMI**, Hussein **MAKKI** & Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**.

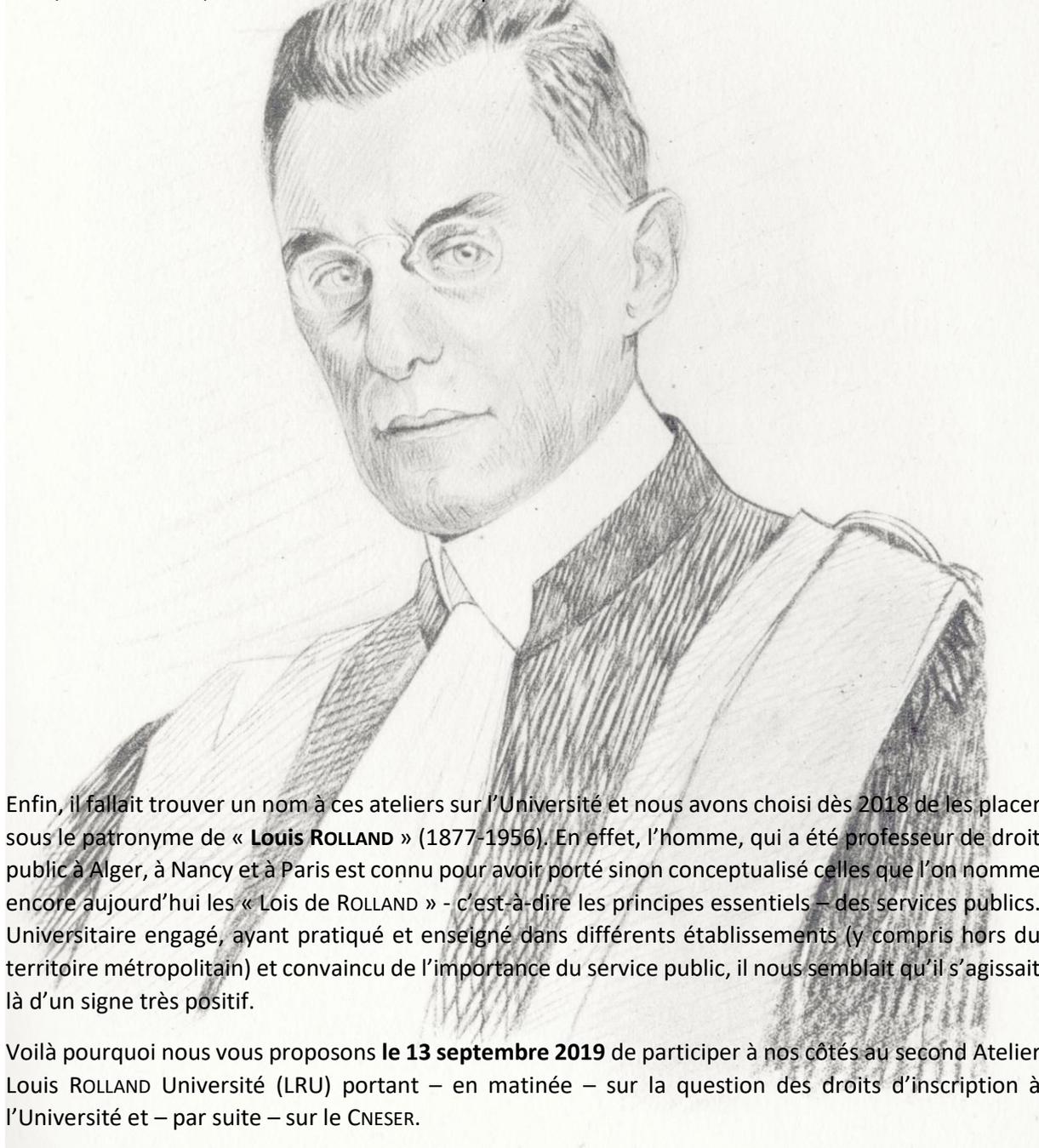
**entrée libre - contact & inscription :**  
[contact@unitedudroit.org](mailto:contact@unitedudroit.org)

LRU, ORE, CAC, CNU, COMUE, APB, *etc.* La France universitaire et administrative aime les sigles et les rapports de force(s) ce dont le premier semestre 2018 – comme en anniversaire au mois de mai 1968 – a témoigné et témoigne encore en 2019 dans tout le pays. On bloque parfois, on discute partout, on interroge. Voilà pourquoi, hors d'une Université publique en particulier et dans le cadre des ateliers du COLLECTIF L'UNITE DU DROIT, MM. Arnaud **LAMI** (*MCF – droit public, Université d'Aix-Marseille*), Hussein **MAKKI** (*Doctorant en droit public, Université Toulouse 1 Capitole*) et Mathieu **TOUZEIL-DIVINA** (*Professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole*) proposent d'engager – chaque année – et pour un cycle d'au moins quatre ans une réflexion dynamique, interactive, suivie et transdisciplinaire sur l'Université et les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche de manière générale.

En 2018, à Toulouse, un premier atelier avait eu lieu le 29 juin et avait questionné, outre quelques-unes des bases du système français d'enseignement universitaire, de façon un peu provocatrice l'Institution sous ce débat : « *faut-il supprimer le Conseil National des Universités* » ? Sans restreindre leurs réflexions, discussions mais aussi propositions à des échanges entre juristes, les ateliers qui sont ainsi mis en place, annuellement en juin, ont pour vocation première l'échange et la confrontation. Il ne s'agit donc pas d'y cultiver l'entre-soi mais au contraire d'y rechercher la confrontation d'idées et ce, dans un secteur parfois considéré comme très dogmatique. En ce sens, même s'ils ont en commun un objectif de défense d'un service public national fort et public de l'Université ainsi qu'une volonté de mise en avant des libertés académiques, les porteurs de ces ateliers ne sont-ils pas d'accord sur tout ! Concrètement, le projet consiste ainsi à prévoir une journée ou demi-journée d'études et de débats qui sera organisée en deux temps :

- le premier, fera majoritairement intervenir des jeunes chercheurs (doctorant.e.s, docteur.e.s, jeunes titulaires) sur l'organisation universitaire (française ou étrangère). Il s'agira alors non seulement de présenter la façon dont se matérialise l'Université mais aussi de la discuter, de la comparer, *etc.*
- le second temps, laissera place à une ou plusieurs tables rondes portant sur un sujet précis du droit académique discuté non seulement par et avec des universitaires (non uniquement juristes) mais aussi par des praticiens administratifs et politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette année, nous proposons de commencer par une question d'actualité de ces deux semestres académiques 2018-2019 : l'augmentation (et ses réserves, aménagements ou exceptions) des droit d'inscription et / ou d'entrée à l'Université française pour les usagers non européens (essentiellement). Puis, dans un second temps, nous proposons – avec une once toujours assumée de provocation(s) – d'échanger à propos d'un autre des « conseils » de l'Université : le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) : qui est-il ? A quoi sert-il ? Quels sont ces réseaux ? !... et ce, bien entendu, avec différents acteurs et porteurs d'idées distinctes en la matière.



Enfin, il fallait trouver un nom à ces ateliers sur l'Université et nous avons choisi dès 2018 de les placer sous le patronyme de « **Louis ROLLAND** » (1877-1956). En effet, l'homme, qui a été professeur de droit public à Alger, à Nancy et à Paris est connu pour avoir porté sinon conceptualisé celles que l'on nomme encore aujourd'hui les « Lois de ROLLAND » - c'est-à-dire les principes essentiels – des services publics. Universitaire engagé, ayant pratiqué et enseigné dans différents établissements (y compris hors du territoire métropolitain) et convaincu de l'importance du service public, il nous semblait qu'il s'agissait là d'un signe très positif.

Voilà pourquoi nous vous proposons **le 13 septembre 2019** de participer à nos côtés au second Atelier Louis ROLLAND Université (LRU) portant – en matinée – sur la question des droits d'inscription à l'Université et – par suite – sur le CNESER.

Toutes celles et tous ceux désirant participer à l'organisation de l'Atelier ou y contribuer sont évidemment les bienvenus.e.s.

**13 septembre 2019**

(Toulouse, salle CASTELBOU – 22, rue CASTELBOU Toulouse)

2<sup>nd</sup> atelier LRU – CLUD**Louis ROLLAND - Université(s)**

Atelier du COLLECTIF L'UNITE DU DROIT

14h00

**Mots d'accueil : présentation des journées LRU-CLUD**

Mathieu TOUZEIL-DIVINA

*(Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole, CLUD)***Première partie :  
des droits d'inscription en Université**NB : Afin de permettre et d'encourager les débats, chaque contribution  
(de 15 minutes *maximum*) sera suivie d'échanges avec la salle.**Présentation & état des lieux de la question**Hussein MAKKI *(doctorant en droit public à l'Université Toulouse 1 Capitole, CLUD)***Le système de financement des universités publiques  
en Chine, aux Etats-Unis et en Angleterre**Mathieu TEDESCHI *(doctorant à l'Université d'Aix-Marseille)***Oui (si), à la hausse nécessaire des droits d'inscription**Marie GLINEL *(doctorante en droit public à l'Université Toulouse 1 Capitole)***Non, à la hausse critiquable des droits d'inscription**Mélanie JAOWL *(Maîtresse de conférences à l'Université de Montpellier)*

16h00

Pause

16h15

**Table ronde : le CNESER-t-il encore à quelque chose ?****Présentation du CNESER & Animation des échanges**

Arnaud LAMI

*(Maître de conférences, HDR, Université d'Aix-Marseille, CDS, CLUD)*

Marie Jo BELLOSTA

*(Maître de conférences en Informatique, Université Paris Dauphine)*

Stéphanie HERIN

*(Avocat à la Cour)*

Marie GLINEL

*(doctorante en droit public à l'Université Toulouse 1 Capitole)*

17h30

**Clôture des travaux.**

17 h 45

**Assemblée générale du Collectif L'Unité du Droit.**